



Demmenagement et changement d'école avant toute decision en justice du jaf

Par **Soso94800**, le **05/03/2019** à **22:41**

Séparée de mon conjoint qui a quitté le domicile suite a des violences conjugales, je vis seule avec mon fils de 3 ans. Il voit son pere 1 fois ou 2 par semaine .

Mon loyer étant trop eleve pour le salaire que je percois et ne pouvant payer ma part pour lecole de mon fils (ecole privee). Jai entamé des demarches de recherche d appartement dans une ville a côté. Jai fait déjà l'inscription en école maternelle dans la ville que je cible pour quil ait des chances d'avoir une place pour septembre. Je me suis permise de le faire car le pere m'avait dit que si je pouvais pas payer ma part de l'école ,je condamnais mon fils et son avenir car il pouvait pas continuer a aller dans le privee. Il a termine par "fait ce que tu veux, tu n as qu a l'inscrire dans le public".

Je precise que nous sommes en desaccord quant au prive et au public..

Sauf que maintenant le papa m'anonce qu il a acheté un appartement dans la même ville que nous où nous residons encore moi et mon fils.

Je souhaiterai savoir si ma demarche dinscription peut etre préjudiciable pour conserver la garde de notre fils , si jai le droit de déménager avant la decision du jaf ?(ma.situation financiere ne me permet plus de rester dans cet appartement).

Sauf que je crains de ne plus pouvoir changer de ville car il a acheté un appart.

En vous remerciant